

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf janvier à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt trois janvier deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC3-6-1-10

OBJET : AIRE DES GENS DU VOYAGE

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET ACTUALISATION DES TARIFS

#### Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

#### Absents excusés :

Messieurs BENOIT Pascal et DUPUY Jean.

#### Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Stéphan RATTO a été désigné secrétaire de séance

**2024BC3-6-1-10**

**OBJET : AIRE DES GENS DU VOYAGE**

**MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET ACTUALISATION DES TARIFS**

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire en date du 31 janvier 2020 a voté le principe de fonctionnement et une actualisation des tarifs aire des gens du voyage au lieu-dit « Capélanios » sur la commune de POMMEVIC. Également, le dernier règlement intérieur avait été approuvé quant à lui le 10 novembre 2022.

Depuis 2020, le fonctionnement de l'aire des gens du voyage est informatisé et le paiement de l'électricité et de l'eau consommées par les usagers se fait par l'achat de crédits sur le logiciel de télégestion.

Pour mémoire, les tarifs votés en 2020 étaient :

- une caution de 100 € par emplacement,
- un droit de place à raison de 2 € par jour,
- le prix de la consommation d'eau à 2 € le m<sup>3</sup>,
- le prix de la consommation d'électricité à 0,13 € le Kwh,

Dans le cadre de l'augmentation du prix des flux (eau, électricité) depuis la dernière décision, le Président informe des coûts moyens obtenus auprès des prestataires :

**- SMEP Eau :**

Tarif 2022 (prix m3, abonnement et taxe) : 2,56 €

Tarif 2023 (prix m3, abonnement et taxe) : 2,64 €

Tarif 2024 (prix m3, abonnement et taxe) : **2,72 €**

La balance 2023 recette/dépense est 867,96€ / 1 856,32€.

**- EDF (électricité)**

Pour rappel, en 2022, la facture annuelle s'est élevée à 19 000€. Pour 2023, une mesure de sobriété a été prise par le gestionnaire en réduisant l'utilisation de l'éclairage public ramenant la facture à 13 381€.

La recette 2023 pour l'électricité est de 3 983,02 € / 13 381 € (factures)

Du 01/01/2023 au 31/12/2023 la consommation totale est de 33 493 kWh pour une consommation facturée (fourniture et acheminement) = 10 694,84 € HT

Le bilan des consommations des emplacements par le logiciel de télégestion est de 30 638,60 kWh représentant un taux moyen de 0,35 cts/kWh.

Avec ces éléments, le Président propose d'actualiser les tarifs comme suit :

- une caution de 100 € par emplacement,
- un droit de place à raison de 2 € par jour,
- le prix de la consommation d'eau à 2,50 € le m<sup>3</sup>,
- le prix de la consommation d'électricité à 0,35 € le Kwh.

Par ailleurs, Il convient en fonction du coût de l'électricité (kilowatt par heure), du prix du mètre cube d'eau facturé et du droit d'usage, de fixer à 25 € le montant du crédit minimum.

L' acquisition de crédits (et le remboursement éventuel des sommes trop perçues lors du départ) se fait toujours dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, dans le cadre de la régie de recettes de l'aire des gens du voyage.

La mise en application de cette nouvelle tarification ne peut être effective qu'à la remise en service de l'aire suite à la fermeture annuelle pour l'entretien. Les occupants actuels ont contracté l'emplacement avec la tarification de 2020.

Le Président propose donc :

- d'adopter les modalités de fonctionnement et le principe de prépaiement par un logiciel de télégestion pour les usagers de l'aire des gens du voyage,
- de fixer les tarifs suivants et de modifier les montants sur le règlement intérieur :
  - caution : **100 €** par emplacement,
  - droit de place : **2 €** par jour,
  - consommation d'eau : **2,50 €** le m<sup>3</sup>,
  - consommation d'électricité : **0,35 €** le Kwh,
- de fixer à 25 € le montant minimum de crédits,
- d'adopter la mise en application au 1<sup>er</sup> août 2024.

## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

## DÉCIDE

- d'adopter les modalités de fonctionnement et le principe de prépaiement par un logiciel de télégestion pour les usagers de l'aire des gens du voyage,
- de fixer les tarifs suivants et de modifier les montants sur le règlement intérieur :
  - caution : **100 €** par emplacement,
  - droit de place : **2 €** par jour,
  - consommation d'eau : **2,50 €** le m<sup>3</sup>,
  - consommation d'électricité : **0,35 €** le Kwh,

- de fixer à 25 € le montant minimum de crédits,
- d'adopter la mise en application au 1<sup>er</sup> août 2024.

Fait à Valence d'Agen, le 29 janvier 2024  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 30 janvier 2024

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de LE PIN



Stéphane Ratto

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



Jean Michel Baylet

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

**08 FEV. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

**08 FEV. 2024**

## AR Préfecture

### Aire des gens du voyage modalites fonctionnement et actualisation des tarifs

|                                |                                                                                                 |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Identifiant unique de l'acte : | 082-248200016-20240129-2024BC3_6_1_10-DE                                                        |
| Numéro d'acte :                | 2024BC3_6_1_10                                                                                  |
| Date de décision :             | 29/01/2024                                                                                      |
| Nature :                       | DELIBERATIONS                                                                                   |
| Code matière :                 | 3-6-1-0-0 (Domaine et patrimoine / Autres actes de gestion du domaine prive / tarifs)           |
| Fichier acte :                 | 2024BC3-6-1-10 Aire des gens du voyage modalites fonctionnement et actualisation des tarifs.pdf |
| Collectivité émettrice :       | cc-des-deux-rives                                                                               |
| Acte transmis par :            | Sophie PONTARINI                                                                                |

---

|                                    |                            |
|------------------------------------|----------------------------|
| Date d'envoi de l'acte :           | 08/02/2024 11:04:25        |
| <b>Date de réception de l'AR :</b> | <b>08/02/2024 11:04:54</b> |